

# LE SPECTATEUR

Rédige en Collaboration.

Religion, Politique, Agriculture, Commerce, Industrie et Colonisation

N. PAGE Administrateur

## Aiphonse COUTURE

Horloger et Bi'outier  
RUE PRINCIPALE,

LE SEUL ENDROIT où l'on peut se procurer des bijoux de toutes espèces à des prix qui défient toute compétition.

VENANT D'ARRIVER, un lot considérable de montres pour dames et messieurs et bijoux les plus nouvelles.

REPARATIONS Une SPECIALITE à court délai

HORLOGER ET BIJOUTIER.

Profitez-en!

A COUTURE NO 98 RUE PRINCIPALE, HULL

## AVIS IMPORTANT

Ceux qui désirent se procurer des peintures garanties pures, pourront s'adresser à aucun des principaux marchands, tel que :

- M. BARRETTE.
- P. H. CHARRON
- ANT. PARENT.
- O. CHENIERE.
- B. CARRIÈRE.
- D. CHARRON.
- M. J. LAVERDURE.
- A. LABELLE
- J. MARTEL.
- P. DAUST.
- F. LAROCHE.
- W. ROUDEAU, Wrightville.
- W. McEWEN

Demandez la marque **CARRE ROUGE.**

— MANUFACTURÉ PAR —

**WM. HOWE,**  
BLOC HOWE OTTAWA.

**AU MEDICAL HALL**

— EVITEZ LES RHUMES —

Plus de 3000 bouteilles du **SIRUP DE JOHNSON**

**POUR LA TOUX**  
Ont été vendues l'an dernier. Ce remède est infailible. Essayez-le.

N. B. - Prescriptions remplies à la lettre.

**R. A. Helmer, Pharmacien.**  
Rue Principale

**CANADIAN PACIFIC Ry.**

La nouvelle ligne courte est ouverte

**6 TRAINS**  
Dans chaque direction  
ENTRE  
**OTTAWA ET MONTREAL**

Quittent Ottawa, gare centrale, 8.15 a. m. et 4 p. m., via la nouvelle ligne courte.

Quittent Ottawa, gare Union, arrêtant à Hull, \*4.25 a. m. 8.40 a. m. 2 30 p. m., et 5.50 p. m., via la rive Nord.

\*Tous les jours — les autres trains les jours de semaine seulement.

BUREAUX DES BILLETS A HULL  
Gare Union, Gare Centrale  
154, RUE PRINCIPALE,  
NAP. PAGE  
Agent.

SI VOUS VOULEZ UN DENTIER PARFAIT ALLEZ CHEZ

**DR C. C. STACKHOUSE**  
Le célèbre Dentiste d'Ottawa.  
Dents extraites sans douleur.  
130 rue Sparks.

## M. THEOPHILE BARIL DE MONTREAL

Souffrait depuis des années de Bronchite

Aucun médecin n'avait pu améliorer sa condition

"IL N'Y AVAIT PLUS DE REMÈDES POUR LUI"

Est guéri par l'usage de cette préparation magistrale, le **VIN MORIN CRESO-PHATES**

M. Théophile Baril, de Montréal, souffrait depuis longtemps de Bronchite qu'il ne pouvait faire disparaître. Un jour on lui avisa le faire usage du "VIN MORIN CRESO-PHATES" comme étant le seul remède capable de le guérir.

M. Baril prit ce remède d'après les directions indiquées sur chacune des bouteilles. Dès les premiers jours il se sentit mieux. Sa famille était à la fois dans la joie et l'étonnement. Tous les jours il voyait disparaître petit à petit cette vieille Bronchite qui l'avait plus d'une fois conduit aux portes du tombeau.

M. Baril est maintenant bien, alerte, fort et vigoureux

Nous l'avons vu des milliers de fois, le "VIN MORIN CRESO-PHATES" est le seul remède guérissant les maladies du poumon et de la gorge. Par exemple : la Diphtérie, la Coqueluche, Toux, Rhumes, Bronchite aiguë et chronique, Maux de tête, Douleurs dans le dos, la poitrine ou le côté, Faiblesse générale, Tendance à la Consommation, etc., etc.

Prenez cette préparation magistrale chaque fois que vous souffrez des maladies plus haut mentionnées. Que de personnes ont été sauvées par elle ! Faites-en l'essai et vous ne voudrez pins en prendre aucune autre.

Le "VIN MORIN CRESO-PHATES" est aisé à prendre, se digère parfaitement et son prix est des plus modiques.

En vente partout.

## LA VIE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier de Paris.)  
**LE COUP DE M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE**

La démission retentissante de M. Quesnay de Beaurepaire, président des chambres à la Cour de cassation, avait donné un grand espoir aux adversaires de la révision dreyfusienne. Ils avaient pensé que naturellement l'émotion qui devait s'emparer de l'opinion publique à la suite de cette manifestation savamment préparée ainsi que l'on s'en est rendu compte depuis, et que le scandale soulevé par les révélations et les polémiques de ce magistrat créerait un courant hostile à l'œuvre entreprise par la chambre criminelle, et qui toujours prêts à suivre sa majorité, à intervenir et à compromettre la révision acquise et bien acquise aujourd'hui.

C'était la tentative suprême des nationalistes et des anti sémites acharnés dans leur résistance. Malheureusement pour eux, ils avaient mal choisi leurs hommes. Nous avons dit, que l'éclat de rire avait accueilli les révélations sensationnellement annoncées de M. Quesnay de Beaurepaire. Ce bon paroleur s'épuisait en vains efforts d'éloquence pour délayer en colonnes de ces racontars de concierges et des pots de domestiques. La montagne accouchant d'un souri comme dans la fable de La Fontaine. Un instant, les esprits avaient été troublés aux clamours d'indignations feintes qu'il avait jetées. Une fois qu'il fallut justifier et expliquer son attitude, il n'y eut plus personne. M. de Beaurepaire incriminait les conseillers de la chambre criminelle pour avoir montré trop d'égards vis-à-vis d'un témoin le colonel Picquart, dont malgré les accusations dressées contre lui par l'autorité militaire, il ne pouvait apercevoir la culpabilité. On prouva aisément que le traitement dont avait bénéficié le colonel Picquart n'était point différent de ce qui des autres témoins, et que ce gros désordre fameux qu'on lui reproche sur tous les tons, avait été absorbé par d'autres que par lui. Il n'est pas en effet de personnage dont la déposition ait été invoquée, qui ne se soit trouvé à un moment quelconque, obligé de recourir aux subsistances de la buvette de la Cour. On le comprendra aisément en pensant que les comparutions durent quelquefois des journées entières, de neuf heures du matin à six heures du soir.

M. Quesnay de Beaurepaire eut beau dans de grands mouvements oratoires invoquer d'autres menus faits, et essayer d'y trouver d'autres arguments nécessaires à sa thèse pour jeter quelque suspicion sur l'intégrité de ses anciens collègues, le public était fixé. Le rapport de l'officier de gendarmerie Herqué, chargé de surveiller le colonel Picquart et les membres de la cour de cassation et de fournir tous les jours au général Zurlinden un rapport de police sur ce qui se passait au Palais de Justice, susci-

te à la chambre l'indignation et l'ironie, quand la garde des sceaux en donna lecture à la tribune. C'était à la fois grotesque et odieux ; aucun fait important ne se trouvait relaté, et il ne se dégageait qu'une moralité et qu'un enseignement : l'espionnage de la chambre par un gendarme.

De toute cette affaire les adversaires de la révision ne tirèrent rien. La première émotion passée, les faits réunis au point par les déclarations du ministre de la Justice à la chambre, il ne reste plus que la trace du complot avorté, M. Quesnay de Beaurepaire en sort très diminué encore. Cet extraordinaire magistrat aura eu le sort curieux dans une vie d'homme, de s'être déconsidéré dans tous les partis. Ancien procureur impérial, accueilli avec indulgence par la république, il fut la bête noire des boulangistes, quand il accepta de prononcer le réquisitoire de la Haute Cour, alors que le procureur Bouchey avait refusé de mettre la magistrature au service des passions politiques. Aujourd'hui les boulangistes n'osent pas même le défendre, alors que tous les républicains lui reprochent son indignité.

M. Quesnay de Beaurepaire devenu journaliste, ne suffira pas à se faire une virginité. Mais il est le dernier espoir des anti révisionnistes et il espère bien profiter de leur nombre et de leur force. On prétend qu'il ambitionne le fauteuil d'académicien que la mort de M. Edouard Hervé vient de laisser libre, et auquel il sera porté par la faction anti dreyfusiste de l'Institut, — on assure qu'il va se présenter à la députation, c'est plus qu'il en faut pour expliquer le coup de tête de ce magistrat rongé d'ambition et arrivé à la fin de sa carrière juridique.

**A LA COUR DE CASSATION**  
Est-il nécessaire d'ailleurs de dire que si l'algarde de M. Quesnay de Beaurepaire a soulevé quelque émotion chez un public énéry par les lenteurs d'une procédure interminable et par la violence des polémiques engagées depuis quinze mois sur ce sujet irritant, elle ne semble en rien avoir troublé la sérénité de la chambre criminelle de la Cour de cassation.

Je ne crois pas qu'on puisse avoir dans les fastes judiciaires, d'une enquête menée avec une discrétion plus mystérieuse. Rien ne transpire en dehors. Les témoins sont appelés, viennent, ils déposent et s'en vont. Les journalistes au guet dans les couloirs du Palais de Justice notant les allées et venues et le public doit se contenter de cela. Cependant, si les conseillers sont muets, les témoins parlent, c'est à certaines phrases prononcées par eux que l'on peut deviner l'état d'ami des Juges silencieux, d'autre part, la Cour ordonne parfois des enquêtes et des perquisitions qui produisent au dehors trop de mouvement pour que les journaux ne soient pas instruits. Enfin, les dépêches envoyées par la chambre criminelle à Dreyfus et la réponse qui y a été faite, en passant par les câbles transatlantiques et par le ministère des colonies ont perdu

quelque peu leur caractère secret.

C'est à ces mille petits détails que l'on peut s'en référer et documenter approximativement sur l'état de l'enquête. Ajoutons-y cependant les indiscretions qui nous viennent par les informations gouvernementales, les mots que laissent échapper les ministres dans les conversations qu'ils ont avec leurs amis politiques sont de précieuses indications. Ce sont elles qui nous permettent aujourd'hui de dire que la chambre criminelle a fait sa conviction d'une façon définitive, et quelle a acquis avec la preuve de l'innocence de Dreyfus, la certitude du complot de quelques officiers contre la réparation d'une effroyable erreur judiciaire. On assure que la Cour de cassation aurait établi la fausseté de onze pièces destinées à livrer le malheureux. Nous connaissons d'ailleurs en son temps le détail de cette machination, l'heure des révélations n'est plus éloignée.

La chambre criminelle semble avoir été aidée dans son œuvre de lumière, par la déposition d'un officier supérieur le colonel Cordier, ancien sous-chef du bureau des renseignements, quand le colonel Sandherr en était le chef, dont le témoignage aurait dévoilé complètement les témoignages accusateurs de cinq ministres de la guerre. Nous ne savons naturellement ce que cet officier a pu dire. Mais la façon dont il est insulté et traité dans la boue par les organes antirévissionnistes prouve que ses révélations ont porté et bien porté. C'est au colonel Cordier alors commandant, que fut porté le bordereau sur lequel fut condamné Dreyfus ; on voit de suite l'importance que peut acquérir le témoignage de cet officier.

Comme il l'a dit lui-même, sans vouloir s'expliquer d'avantage, l'importance de la déposition est considérable. Aussi la Libre-Parole pour faire disparaître ce témoin gênant a-t-elle imaginé de dire selon sa tactique, que le colonel Cordier était acheté par la famille Dreyfus et qu'une lettre de lui à M. Mathieu Dreyfus avait été interceptée. Le colonel Cordier à ces insultantes allégations a répondu par une commande en autorisation de poursuites contre ses diffamateurs ; il déclare prouver que cette lettre n'est qu'un faux de plus sorti de l'officine de la rue St Dominique.

## LE TÈMOIGNAGE D'ESTERHAZY

L'enquête de la cour de cassation serait bientôt chose en somme, si l'incident Esterhazy n'était venu la retarder. Esterhazy on le sait, a écrit à M. Mazeau, Premier-Président de la cour de cassation pour réclamer un sauf-conduit qui le débarrassât des poursuites en esroquerie intentées contre lui par la requête de son cousin Christian.

En attendant le résultat de cette démarche, il écrivait de nouveau à ce magistrat et rédigeait la déposition qu'il aurait faite devant les juges si ceux-ci l'avaient appelé. Dans cette lettre, Esterhazy avait ses relations avec Scharnack Koppen et déclarait qu'il ne s'était mis en rapport avec l'attaché militaire allemand que comme espion français et sur l'autorisation du chef du 3me bureau de l'Etat major, le colonel Sandherr.

La chambre criminelle n'a pas voulu que l'on put dire qu'elle refusait un témoignage quelconque dans l'enquête dont elle a assuré la responsabilité elle a accordé à Esterhazy le sauf-conduit qu'elle sollicitait. Elle attend sa déposition. — Mais, consentira-t-il à venir avec Esterhazy on n'est jamais sûr de rien. Rappelez-vous qu'il avait promis déjà de poursuivre M. Mathieu Dreyfus, après son acquittement par le 3ème conseil de guerre et l'Observateur de Londres qui s'offrait à prouver qu'il avait écrit le bordereau et qu'il l'avait d'ailleurs avoué lui-même. Mis au pied du mur, le uhlan se dérobe. Aujourd'hui que sa sécurité est assurée, et qu'il n'a plus rien à craindre pour sa propre personne, ne trouvera-t-il pas préférable de garder en sa possession ces documents qu'il déclare détenir et avec lesquels il peut à son gré, faire chanter ses complices de l'Etat major, Esterhazy n'est pas un sot, il l'a bien montré, c'est une savante canaille qui ne doit guère tenir à se livrer tout entier. Il garde encore à distance une certaine force, mais comment sortira-t-il d'un interrogatoire serré et méthodique comme celui que la chambre criminelle lui fera subir.

Cela est très joli sans doute, à distance, de dire qu'il n'a pratiqué l'espionnage qu'avec l'autorisation et sur l'ordre de ses chefs ; cette affirmation peut encore suffire à un certain public quand on ne l'examine pas de trop près. Mais comment pour-

ra-t-il le maintenir, quand il sera mis en présence de ceux qui ont dirigé le service d'espionnage au ministère de la guerre depuis dix ans, le colonel Cordier et le colonel Picquart entre autres, et que ceux-ci déclarent que jamais Esterhazy ne fut à leur solde, chargé des missions qu'il prétend avoir remplies. Cependant l'audace d'Esterhazy est telle, qu'il pourrait répondre à la convocation qui lui a été adressée et profiter de son sauf-conduit. Il faudrait vivement l'espérer. De la déposition si mensongère qu'elle puisse être jaillirait toujours un peu de lumière, et peut-être la lumière complète, car la raison de la complicité qui l'unissait aux grands chefs, les généraux de Boisdeffre et Gonse par exemple, est toujours plus mystérieuse.

## LE PROCES HENRY-REINACH

Le procès de Mme Henry, la veuve du colonel faussaire, intenté à M. Joseph Reinach qui a soutenu la thèse de la complicité d'Esterhazy et d'Henry dans les faits de trahison, viendra le 27 janvier devant la Cour d'assises de la Seine.

M. Jos Reinach n'a pas cité moins de 220 témoins. Le procès qui précède vivement le gouvernement pouvait avoir, s'il se plaçait, le retentissement du procès Zola. Mais il est à croire qu'il ne se plaidera pas. La Cour d'assises soulèvera très probablement à la requête du ministère public l'exception d'incompétence en alléguant que le colonel Henry mort, ne pouvait être diflamé. Cette solution vivement souhaitée par le ministère qui a peur de troubles dans la rue et de manifestations dans le genre de celles qui eurent lieu l'an dernier au Palais de Justice. D'autre part l'Etat Major qui a forcé Mme Henry à entreprendre cet absurde procès, ou comptent aujourd'hui tout le danger et souhaiteraient volontiers que des obstacles l'empêchassent. Il n'y a plus que les révisionnistes et M. Reinach pour le désirer ; il est douteux que les Juges de la Cour d'assises leur permettent de dévoiler le rôle du colonel Henry ; ami intime et protecteur du commandant Esterhazy. — C'est sera dommage pour les partisans de la lumière.

HONNORAT & DESACHY  
29, rue Le Peletier.

## RAPPORT DE BREVETS

Il n'y a pas de bureau de Brevets en Chine, et pas de traité avec le Canada relativement aux Droits d'auteur, Marques de Commerce et Brevets d'invention ; par conséquence, il n'y a pas de loi pour empêcher les Chinois de reproduire les livres canadiens, de copier les Marques de Commerce ou les inventions brevetées en Canada ; si cependant un Canadien venait à enfreindre en Chine la loi des Brevets du Canada, son procès devrait se passer devant le Consul Canadien, et jugement devrait être rendu d'après la loi du Canada.

Messieurs Marion & Marion, Solliciteurs de Brevets, New York Life Building, Montréal, nous fournissent la liste suivante de brevets d'invention récemment accordés à leurs clients par le Gouvernement Canadien.

- 62.205 — Amédée Tétrant, Montréal, P. Q. — Machine à coudre
- 62.208 — Robert Andorsom, Evans, Winnipeg, Man. — Roues perfectionnées
- 62.216 — Hargrave & Wyldo, Montréal, P. Q. — Planche à repasser
- 62.221 — Edmond Parent, Terrebonne, P. Q. — Valise d'échantillons
- 62.223 — Dominat Quintal, Isle du Pas, P. Q. — Roues améliorées
- 62.226 — A. W. Willie, Londres, Angleterre, Appareil pour fixer les bouchons de bouteille
- 62.331 — Pierre Larange, — St-Hyacinthe, P. Q. — Améliorations aux appareils pour cheville les chaussures
- 62.360 — Charles A. Prescott, Victoria, B. C. — Encriers.

## Une Œuvre Philanthropique.

C'est faire œuvre philanthropique que de faire connaître aux personnes qui sont en ce moment atteintes de grippe, rhumes de poitrine, brachites, que le BAUME RHUMAL a accompli tous les jours des cures remarquables.

Quand vous allez en quelque part, soit en bateau ou en chemin de fer, achetez vos billets à l'avance au bureau du Pacifique, No 154 rue Principale, Hull. Billets vendus pour n'im porte quelle station du Canada et des Etats-Unis.

Si vous voulez FAIRE DES EPARGNES FAITES AFFAIRES CHEZ

Bryson, Graham & Cie.

Hardes Faites. Bien fini et à la mode.

\$6.50 Habillements en tweed garantie.

Assurez-vous s'il y a un billet de garantie dans la poche de l'habit. Beau Plaid caché, tout laine, confectionné par contrat pour \$6.50

\$12.00 HABILLEMENT EN SERGE BLEU MARIN IRLANDAIS, garanti avec belle et bonne fourniture bien fait, ajustement plus parfait que votre tailleur peut le faire pour \$12.00 seulement.

\$5.00 PARDESSUS EN DRAP CASTOR.

La nouvelle longueur, fourniture belle et extra, élégant, bien fini et bien fait qui a l'apparence d'un pardessus de castor anglais par son fini et son élégance

\$12.00 PARDESSUS EN TWEED ÉCOSSAIS.

Une belle ligne que nous avons fait confectionner particulièrement pour notre commerce. Drap pesant avec fourniture comme nous n'en avons jamais vu dans les pardessus commandés chez votre tailleur.

## CAPOT EN CHAT SAUVAGE

Nous sommes préparés à éclipser tous les autres magasins en Canada dans la valeur des capots en chat sauvage.

\$ 25. 30. 35. 40 et 45 \$

**BRYSON, GRAHAM & CIE.**

P.S. — Cinq tonnes de bons mélangés. Trois chars de pommes et un char de fruits pour Noël.

**B. G. & CIE.**

## HOTEL RIENDEAU

Place Jacques Cartier, Montreal

Cet hôtel, sous la direction de M. Jos. Riendeau, offre tous les avantages possibles et est l'un des hôtels les plus confortables. Nous engageons nos amis de la capitale et de Hull à visiter l'hôtel Riendeau quand les affaires les appellent à Montréal. Ils n'auront qu'à s'en féliciter.

50 YEARS' EXPERIENCE

# PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.

**MUNN & Co** 361 Broadway, New York

Special Office, 45 St. Washington, D. C.

### LA CIE ELECTRIQUE D'OTTAWA

La Ottawa Electric Company a été établie dans les magnifiques bureaux de la Cie du Pacifique Canadien, No 154, rue Principale Hull, une agence générale qui sera tenu par M. N. Pagé, éditeur et agent général de billets de chemins de fer.

Les nombreux clients de la compagnie électrique d'Ottawa et le public en général pourront obtenir à ce bureau tous les renseignements concernant l'éclairage, etc.

M. Alfred Roy, électricien bien connu de Hull aura la surveillance générale et verra au maintien et au bon fonctionnement des lumières.

Toutes commandes seront exécutées avec soin et promptitude. Les réparations seront faites à court délai et à la satisfaction générale du public. Voir l'annonce.

**GUERIT LE RHUMES EN UN JOUR**  
Tablettes "Laxative Bromo-Quinine." Prix 25 cents, rendu si elles ne guérissent pas.

### LE MANITOBA

**Renseignements et conseils aux Canadiens-français de la Province de Québec et des Etats-Unis, par le Rev. Père Blais O. M. I.**

Voilà une brochure pleine d'actualité et d'intérêt. — Nous engageons ceux qui ont à cœur l'œuvre de la colonisation à en prendre connaissance. L'auteur a su condenser en quelques pages une foule de renseignements précieux sur cette région du Manitoba et du Nord Ouest, qui attire tant aujourd'hui l'attention du public. — Les lettres de Monseigneur Langlois, archevêque de St Boniface et de M. L'abbé D. Gérin, curé de St Justin, que toute la Presse canadienne s'est empressée de reproduire, commencent et terminent le travail; que nos lecteurs, comme nous trouveront extrêmement bien fait.

Le Rev. Père Blais expose le but qu'il poursuit dans une introduction dont nous détachons les lignes suivantes :

Missionnaire religieux, pendant 16 ans dans les plaines de l'ouest canadien j'ai pu connaître les avantages considérables que ce pays offre au point de vue agricole.

Désigné par mon Ordinaire pour travailler à l'œuvre de colonisation dans le Manitoba j'offre aujourd'hui ces quelques notes qui pourront renseigner ceux de nos compatriotes qui sont dans la nécessité de se déplacer, et qui cherchent où diriger leurs pas, afin de s'assurer ainsi qu'à leurs enfants un avenir prospère.

Puissent ces quelques pages, en faisant mieux connaître cette région du Manitoba, qu'on a justement appelé la "Terre Promise" contribuer à détourner le courant d'émigration aux Etats-Unis, et à déterminer un certain nombre de nos compatriotes à venir recueillir leur part de ce précieux héritage que la Providence a réservé à la génération actuelle. Par là nous fortifierons l'élément français et catholique dans cet immense ouest, qui sous peu devra jouer un grand rôle dans les destinées de la Confédération Canadienne.

Les personnes qui désirent avoir la présente brochure, peuvent s'adresser au Surintendant de l'émigration, Ottawa, ou à M. Alphonse Regimbal, coiffeur des rues St Jacques et Cathédrale, Montréal, ou au Docteur Brisson, Bureau de Colonisation, rue Notre Dame, Montréal, ou au Rev. P. Blais, O. M. I., coiffeur des rues St Jacques et Cathédrale, Montréal. La brochure est adressée gratuitement.

### DECEDE

M. P. Fortier, est mort à Wakefield, samedi soir à minuit. M. Fortier était bien connu à Hull et Ottawa. Il a été emporté par la consomption à l'âge de trente ans. Il était le beau-frère de M. Lavoie, commissaire des licences et de M. Euclide Potvin et Z. Trudel de Hull.

Les funérailles ont eu lieu mardi matin à Wakefield au milieu d'un grand concours de parents et amis. Il était membre de la société des Artisans Canadiens Français de Montréal. Nos condoléances à la famille.

**Pour Chapelots des RR. PP Croisiers, Médailles et Petits Chapelots de St. Antoine, Timbre-poste oblitérés. Ecrivez à Agence de l'Ecole Apostolique de Bethléem, No. 123 rue Shaw, Montréal, P. Q.**

### L'ami de tous.

Les grandes qualités du BAUME RHUMAL lui ont attiré les sympathies des personnes de toutes les conditions; son prix modique fait de lui l'ami des ouvriers et des nécessiteux.

## L'EDEN

### LES TROIS HUSSARDS

C'étaient trois hussards de la gare Qui s'en revenaient en congé. Ils chantaient d'une façon gaillarde Et marchaient d'un air dégagé.

—Je vais revoir celle que j'aime, C'est Margoton, dit le premier. —C'est Madelon, dit le deuxième, —C'est Janneton, dit le dernier.

Un homme était sur leur passage :

—Hé, c'est Jean le sonneur, je crois. Quoi de nouveau dans le village ?

—Tout va toujours comme autrefois.

—Et Margoton, notre voisine ?

—J'ai sonné ses vœux l'an dernier. Car elle est sœur Visitandine.

Dans le couvent de Noirmontier.

—Et Madelon ! Toujours bien sage !

—Din-don. Pour elle j'ai sonné.

Voilà dix mois, son mariage.

Voilà dix jours son premier né.

—Et Janneton, dit le troisième, Toujours heureuse ? — Ah ! sûrement.

Trois mois passés, aujourd'hui même, J'ai sonné son enterrement.

—Sonneur, si tu vois Marguerite Dans le couvent de Noirmontier Dis-lui que je la félicite.

Et que je vais me marier.

—Sonneur, si tu vois Madeleine Dans la maison de son époux, Dis-lui que je suis capitaine.

Et que je fais la chasse aux loups.

—Sonneur, quand tu verras ma mère, Va la saluer, chapeau bas ;

Dis-lui que je suis à la guerre Et que je ne reviendrai pas.

GUSTAVE NADAUD.

### REPONSES AUX CORRESPONDANTS

**Jasmin**—

Mettez autant de particularité dans le choix d'un ami. Connaissez-vous cette belle pensée de Lamartine à ce sujet ? " Mes livres sont comme mes amis, peu nombreux, mais bien choisis, aussi mes souvenirs ne peuvent être qu'agréables. " N'a-t-il pas raison ? Quant à vous conseiller quoi lire c'est difficile, je vous assure, c'est une question de goût ; dans tous les cas, si vous êtes à même d'une bibliothèque, choisissez minutieusement. Voulez-vous me dire ce que vous avez lu ?

**Hortensia**—

Si j'ai jamais vu des vieilles diligences ailleurs qu'en gravure ? Mais oui, et souvent, mais il y a longtemps de cela, j'étais alors bien loin d'ici. Je ne sais, il me semble que nos grands-pères regrettent leurs vieilles diligences. Ah les beaux trajets ! Dans ces grands paniers, comme ils étaient cabotés, entassés. Comme c'était plaisir de voir au relais, ces vieilles auberges, le marteau du maréchal, la boutique ouverte du charbon, et lire qu'aujourd'hui le chemin de fer nous jette à destination comme un bolide tombé de la lune, sans avoir eu le temps de rien voir. O temps !

**Giroflée Sauvage**—

Notre petite Giroflée demande à ses bonnes sœurs la meilleure manière de faire du bon beurre ! Bien fine notre petite fermière, j'espère qu'aussitôt la recette reçue elle nous en enverra à chacun une tartine.

**Marguerite**—

Vous envisagez Pétiquette à ma façon, à ce que je vois, et que d'autres, ma chère Marguerite seraient prêts à s'enrôler sous notre bannière s'ils ne craignaient d'être en minorité. N'a-t-on pas inventé la dorure parce que l'or est rare ? n'en a-t-elle pas tout le brillant sans en avoir la solidité ?

De même, pour remplacer la bonté qui nous manque on a imaginé la politesse qui n'en a que les apparences.

**Belladone**—

Une vraie femme, une femme sensée, ne désire pas seulement plaire aux étrangers, aux gens qu'elle rencontre par hasard et qui l'ont oubliée, quelques heures après ; c'est d'ans sa famille surtout qu'elle déploie toutes ses puissances de grâce et de séduction.

Pour être agréable aux siens, pour être bien servie par ses domestiques, il faut que la maîtresse du logis soit douée d'une inaltérable égalité d'humeur. Mais il est facile de comprendre que cette sérénité d'esprit n'est obtenue que dans une maison bien agencée, ordonnée, où tout est prévu, réglé d'avance et, et cela, quelque soit la situation sociale ; humble ou élevée.

La femme la meilleure, mais dont le ménage n'est pas bien dirigé, qui ne sait pas distribuer le travail aux autres, qui ignore la science de la division des heures, cette femme dont le cœur est excellent aura des mouvements d'impatience qu'elle regrettera ensuite amèrement, mais qui n'en auront pas

moins apporté le trouble et le malaise dans l'intérieur.

**Reseda**—

Voici une recette excellente pour faire des tablettes de Caramel ; prenez du sucre en poudre que vous mesurez dans un verre, ajoutez autant de crème mélangée le tout ensemble, mettez au feu en tournant jusqu'à ce que cela devienne épais et prenne de la couleur ; coulez sur un marbre que vous avez eu soin de huiler, et coupez de suite en tablettes ; mettez en boîte ; si l'on veut, on peut ajouter pendant le cuisson le parfum que l'on préfère, vanille ou citron.

**B. DE FLANDRE—Lotus**

Je regrette sincèrement de ne pouvoir vous indiquer une librairie où vous pourriez vous procurer " Madame Boory " de Flambert. Ici dans notre petite ville, il n'y a que deux librairies, mais on y débite que des livres de prières et tout l'attirail de l'écolier ; dans la capitale, vous le savez comme moi, il n'y a que ce bon M. Guillaume qui tient plutôt un bazar qu'une librairie. A Montréal, vous trouverez peut-être, mais j'en doute. Je crois qu'en écrivant au bureau du Courrier des Etats-Unis, à New-York, vous pourriez vous le procurer.

Vous doutez de mes talents, M. le Baron ! Vous craignez que je ne puisse vous lire ! Hélas ! si vous voyiez ma calligraphie, vous la compareriez j'en suis sûre aux pics les plus escarpés, et je doute fort que sans le secours du microscope vous arriviez à un résultat satisfaisant.

Ecrivez-moi, encore, M. le Baron, écrivez souvent, j'en serai toujours contente et nos fleurettes se sentent si honorées de votre visite.

Mon cher Baron, comme vous semblez blasé sur tout ce que la jeunesse a de plus séduisant, et de plus riant.

L'horizon de vos espérances me semble si noir que j'en frémis rien qu'à la pensée.

Oh, s'il m'était permis de savoir ! Mais, non, il ne faut pas remuer le poignard qu'une main cruelle a plongé ; et quand même je saurais, n'y a-t-il pas des douleurs sans consolation ? Il y a des abîmes que l'œil humain ne peut sonder.

Continuez à chanter sur votre lyre, mon cher Lotus, car je crois réellement que dans votre présente situation la Muse est votre consolatrice la plus puissante.

Les notes que vous exhalez sont lugubres mais elles trouvent un écho dans le cœur de ceux qui ont connu la souffrance ; je les écoute avec respect, car m'incline devant la douleur.

Au revoir, M. le Baron, et revenez avant longtemps visiter notre Eden.

**Iris**—

Les taches produites par un acide sont sans remède si elles ont mangé la couleur de l'étoffe.

**Primèvere**—

Si cet homme mal élevé continue à vous regarder fixement, vous souriez et même vous parlez dans un lieu public, vous n'avez d'autre parti à prendre que de l'accorder aucune attention à ce regard, à ce sourire, à ces paroles. Ne manifestez aucune frayeur (encore que vous puissiez en éprouver) surtout ne vous laissez pas aller à prendre des mines coquettes ou effarouchées.

Si vous pouvez rester complètement impassible (ce qui ferait supposer à l'impertinent personnage que vous ne daigniez le voir ni l'entendre) il se lassera vite, et si toutes les femmes le traitaient ainsi, avec une méprisante indifférence et finirait par se dire qu'il n'est pas aussi irrésistible qu'il le croyait naïvement et qu'il ne fait aucune impression sur les honnêtes femmes.

JACQUELINE.

Question pour la semaine prochaine.

### Quel est votre amusement favori ?

Les correspondants des deux sexes sont cordialement invités à répondre.

### ATTITUDES ET MOUVEMENTS

Quelques personnes croient encore qu'il est de bon goût d'embellir les dehors de leur nature, et de se donner celles des apparences qui concordent avec leurs préférences ; c'est là une erreur qu'il importe de dissiper : ce n'est point sur l'extérieur que l'effort doit porter ; on n'a jamais l'air que l'on se donne, ou que l'on veut prendre, ni l'air majestueux — ni l'air distingué — ni l'air compéte en toute matière — ni l'air profond — ni l'air enfantin — ni l'air folâtre ; non ; on ne peut se dire : voyons... faut-il que je prenne ce soir mon air folâtre, ou mon air distin-

## Le travail de la femme

Chez elle ou ailleurs est souvent une source d'ennui et de fatigue d'esprit, et ce n'est pas sans regret et sans inquiétude qu'elle voit arriver l'âge où le front se ride et où la vigueur s'en va de jour en jour.

Toutes les femmes savent que la mauvaise santé est l'ennemie mortelle de la beauté, et qu'une bonne santé le seul préservatif contre l'irréparable outrage des années. Un sang pur et des nerfs forts sont le secret de la santé et de la beauté.

### LES PILULES ROSES

### DR WILLIAMS POUR PERSONNES PALES

enrichissent et purifient le sang et fortifient les nerfs. Elles sont inestimables pour les jeunes filles ; indispensables aux mères de familles ; pour la femme de quarante-cinq ans elles constituent le meilleur remède que la science ait découvert pour faire face à la crise de l'âge de retour.

### GUERISON DE LA PROSTRATION NERVEUSE

Mme Alice Boyce, Kingston, Ont., dit : " Pendant plusieurs années j'ai souffert de débilité générale et de prostration nerveuse ; ma santé s'affaiblissait de plus en plus et le moindre incident m'effrayait. J'étais découragée et incapable de faire le moindre ouvrage. Les instances d'une de mes amies me firent consentir à essayer les Pilules Roses du Dr Williams. C'était dans l'hiver de 1897, et à ma grande satisfaction quelques semaines de traitement amenèrent une amélioration très accentuée. La santé me revint peu à peu, mais sûrement, je suis aussi bien portante que jamais ; j'ai bon sommeil, bon appétit et le travail ne m'incommode pas. Je suis convaincue que les personnes souffrant de débilité ou de prostration nerveuse reviendront à la santé si elles prennent les Pilules Roses du Dr Williams.

Chaque boîte des Pilules véritables est contenue dans une enveloppe qui porte au long le nom : Pilules Roses du Dr Williams pour Personnes Pâles. En vente chez tous les marchands. On envoie franco à 50 cents la boîte, ou six boîtes pour \$2.50, en s'adressant à la Compagnie des Remèdes Williams, Brockville, Ont.

qué !... Tout comme l'on se dirait ! Mettrai-je ma robe rose, ou ma robe grise ?

C'est sur soi-même qu'il faut agir ; si la nature n'a pas accordé la réalité des apparences, dont on entreprend de se vêtir il faut autant que possible mettre son être accord avec l'extérieur que l'on veut adopter ; et pour obtenir ce résultat, la meilleure, peut-être l'unique recette, consiste à prendre de la modestie, et même de l'humilité, à dose assez massive, c'est-à-dire renoncer résolument à produire un effet quelconque ; tout effet cherché est un effet manqué, ayant pour résultat d'attirer l'attention précisément sur la qualité ou la grâce, dont la prétention marque l'absence ; si l'on redoute le ridicule qui s'attache aux prétentions, il importe d'en éviter l'exhibition.

Celui-ci prétend à l'air majestueux ; il se rengorgera, marchera à pas lents, la tête haute, le buste bombé, laissera tomber ses regards de haut et ses paroles avec un ton protecteur ; celle-là interpellera avec un air de condescendance, écartera peu et d'un air distrait tout à fait décidée à donner à sa supériorité la consécration de l'infériorité qu'elle affecte d'attribuer à tous venant. L'un et l'autre ont revêtu, ce jour-là, leur air majestueux ; pensez-vous que cette fausse monnaie soit acceptée comme de bel et bon argent ? Le but qu'ils poursuivent se dérobe à leurs efforts, et ils font naître, avec un sourire, les appellations ; Roi de ferrie ! Reine de théâtre !

L'un et l'autre n'ont récolté que le ridicule, et si l'on pouvait les en convaincre, on réussirait à les guérir ; un peu de modestie serait pour eux un régime curatif, devant lequel malheureusement pour eux ils reculent tous jours, à l'extrême joie d'une galerie malicieuse, ou malveillante, qui s'amuse de leur air majestueux. Hélas ! l'air ne suffit pas ; c'est la réalité qu'il faudrait avoir, et son signalement ne répondrait aucunement à celui qu'ils ont adopté ; tout d'abord, s'ils n'étaient

dépourvus d'intelligence, du moins sur quelques points, ils comprendraient que l'air majestueux, vis-à-vis de ses égaux, ou même de ses inférieurs, est synonyme d'air ridicule ; ce n'est point en redressant son torse, en s'asseyant dans un fauteuil, que l'on semble vouloir assimiler à un trône, en laissant prendre son bras, comme si l'on se préparait à un baise-main, que l'on a l'air majestueux, et que ces attitudes ne sont que la caricature de la majesté.

Est-ce à l'air distingué que l'on a accordé ses préférences ? Mais si l'on était distingué, on l'aurait tout naturellement, et même sans le savoir ; ayant des sentiments distingués, tout en soi respirerait la distinction ; à leur défaut, et quand on veut paraître distingué on s'étudie à parler en susurrant ; on s'interdit le rire ; on se permet seulement le sourire, mais discret ; on parle à voix basse ; on tient à la main le moindre objet avec gaucherie voulue comme pour prendre à témoin les assistants que l'on n'a jamais été dans l'obligation de porter un objet quelconque ; et si l'on porte une ceinture, une fourchette, ou bien une tasse à ses lèvres, on disposera ses trois derniers doigts en aile de pigeon... mouvement suranné s'il en fut, et qui n'est point inhérent à la véritable distinction, à celle qui n'est point factice, à celle qui s'ignore et ne se cherche pas ; cette fois le ridicule sera moins sensible que nous l'avons constaté, pour la prétention à la majesté ; il existera néanmoins et sera surtout visible pour les personnes parfaitement naturelles, qui ne croient point que l'air distingué se manifeste par ces petites contorsions.

Et l'air folâtre !... L'air enfantin !... Qui d'entre nous n'a été peiné, en quelque sorte l'humilié, de voir des quadragénaires imiter le langage, les mouvements, les attitudes des petites filles et des fillettes ? Ces mièvreries sont une manifestation de sottise et une pure affectation, même chez la jeune fille, qui ne saurait garder les mines et les gestes de la petite fille, charmante chez elle-ci, déjà ridicules chez celle-là ; mais quand on trouve le brocardement de l'enfance, les dehors de l'étourderie, les éclats de rire bruyants en un mot, les minauderies, les plus plates, les plus insupportables pour les gens doués de bon sens, chez des femmes auxquelles l'âge aurait dû apprendre la dignité, la simplicité, et enlever le désir comme l'espoir, d'attirer l'attention, de plaire, de se faire remarquer par ce manège absurde, la pitié se mélange à un peu d'indignation ; elles ont vécu de longues années, par conséquent elles ont souffert ; elles ont vu souffrir, et rien n'a pu les guérir d'une si sottise frivole, du besoin de s'imposer à l'attention d'autrui !

Si elle porte à la considération, que chacun doit ambitionner, d'éviter le ridicule de ces diverses affectations, il est pourtant nécessaire de veiller sur ses mouvements et de les régler ; on l'a dit : le geste est révélateur. Pourquoi C'est qu'elle marche en se déhanchant, en avançant tantôt l'autre, en écartant ses coudes de son corps pour les agiter comme des nageoires. Et pourquoi a-t-elle pris l'habitude de ces mouvements disgracieux ? C'est parce qu'étant ignorante, elle les assimile à l'air distingué.

Si elle s'assied, cette femme dont on dit qu'elle est commune, elle restera à l'extrême bord du siège qu'elle occupe, lorsqu'elle se trouvera en présence de personnes qui, pour elle, sont imposantes ; le sens de la mesure lui manque ; et elle ignore que l'on s'assied au milieu d'un siège, non sur son extrémité.

Si elle parle, elle appellera à son aide le renfort des grands gestes ; parfois même elle accentuera son discours en s'adminisant une forte tape au-dessus du genou ; ce mouvement, et celui des beaux bras, c'est-à-dire des bras s'écartant du buste, suffisent pour enlever à une femme tout espoir de jamais obtenir le qualificatif : distinguée !

EMMELINE KAYMOND.



# LETTRE DE QUEBEC

(Spéciale au Spectateur)

Québec le 7 Février.

C'est à la séance d'aujourd'hui premier de février, que s'est pris le premier vote à la législature sur une question d'ordres soulevée sur l'interpellation de M. Dufresne :

Est-ce l'intention du Gouvernement de présenter, à cette session, un projet de loi pour abroger l'acte imposant une taxe sur les successions ?

Le vote donne une majorité de 27 au gouvernement.

Bon nombre d'autres interpellations sur les ordres du jour souleveront aussi de longs débats et probablement mènes à la suite des élections partielles.

M. Bédard demandera un état détaillé de la dépense de \$921.11 qui figure à la page 211 des comptes publics de 1898 comme ayant été payés à Mgr Charles Guay pour services rendus avant le 30 juin 1892 et intérêts du 1 juillet au 30 novembre 1897, ainsi que toute la correspondance et ordres en conseil relatifs à cette réclamation.

M. Chenevert demandera aussi demain un état indiquant les limites à bois vendues, ou sans licence, dans la province de Québec les noms des acquéreurs primitifs et des possesseurs actuels, la date de leur acquisition et le prix d'achat.

La chambre est quelque peu transformée depuis la dernière session quant aux sièges et aux figures nouvelles qui sont survenues à la suite des élections partielles.

Dès l'ouverture de la session les volumineux rapports les ministres des mines et de la colonisation et de l'agriculture ont été donnés et des copies distribuées aux députés et aux journalistes. Ces rapports contiennent comme d'habitude des données très intéressantes et nous en parlerons au long quelque un de ces jours.

Les séances n'ont guère été intéressantes depuis l'ouverture de la session ; le débat s'étant passé à la discussion des affaires de routine et de l'interminable bill de l'instruction publique.

Le trésorier provincial soumettra probablement un exposé budgétaire vendredi ; c'est alors que commencera la véritable discussion et que la chambre travaillera réellement.

Le nouveau député de Lévis, l'honorable Langelier a sur les ordres du jour un avis de motion qui rend les gens perplexe.

Combien de licences ont été émises pendant la dernière année scolaire :

Pour vente à l'assiette de boissons enivrantes, dans les auberges, tavernes et restaurants ?

Pour vente à l'assiette de vins et bières ?

Pour tenir maison de pension ?

Pour buvette de bateau à vapeur ?

Pour buffet de chemin de fer ?

Pour taverne dans les mines ?

Pour magasin de liqueurs ?

Pour vente de cidre et vin manufacturé par vendeurs ?

Pour vendre des liqueurs sur échantillon ?

Pour embouteiller ?

Pour droguiste ?

Pour commerce de gros ?

Pour club ?

Le coût dans chaque district de revenu ?

M. O. Talbot, député fédéral pour Bellechasse était aujourd'hui dans la galerie des conseillers législatifs.

Les dîners d'Etat chez Son Excellence le lieutenant-gouverneur se succèdent ; des invitations ont été lancées aux Hon. membres du conseil, aux députés et aux journalistes pour jeudi soir, 2 février à 7.30 hrs., à Spencer Wood. Ces réceptions sont toujours rendues encore plus charmantes par la courtoisie affabilité de notre digne lieutenant-gouverneur l'hon. M. L. A. Jetté.

Le bill des pharmaciens va tout probablement soulever beaucoup de discussion si l'on en juge qu'à sa seule lecture, les honorables M. Flynn et Langelier se sont opposés à sa formule et à l'anxiété qu'on avait en certains lieux de le voir adopter, nos lecteurs seront tenus au courant des délibérations de cet important bill, appelé à révolutionner un état de choses déjà excitant depuis longtemps.

PAUL HIRTIC.

Les "Pilules Cardinales" du Dr Ed. Morin

Aident grandement à la formation des jeunes personnes ; guérissent les femmes malades, fortifient la vieillesse et la rend heureuse. Se vendent partout et rapidement.

# JOLIE SOIRÉE

Les élèves des révérends sœurs de Hull ont donné dimanche soir dans la salle de la Jeunesse, une grande soirée musicale au profit de l'orphelinat St-Joseph. L'assistance était nombreuse et comprenait plusieurs membres du clergé. Les jeunes filles qui ont pris part à la soirée ont bien rempli leur rôle. On a donné une opérète "La Trelire ou la charité récompensée".

Les actrices étaient Mlles Gratia Lafond, Georgiana LaFrance, Alberta Dumontier, Charlotte Simon, Delphine Clairoux, Rhéa Corbeille, Marie-Ange St-Jean, Anna Clairoux, Ernestine Gauvreau.

"Ul Héritage," comédie en un acte a été brillamment exécutée par Mlles Marie Thérèse Simon, Jeanne Carle, Victoire St-Elme, Dossia Champagne, Louisa Rochon, Donald Latourrelle, Joséphine Martin, Obéline Parent.

"Clotilde et les sœurs de Clovis", une saynète, avait pour actrices Mlles Alma Larose, Maria Carrière, Rose Berthiaume, A. Dumontier, D. Lafleche, E. St-Louis, L. Dorion, Agnès Chéné.

Le chœur des jeunes filles a donné "Orage et Prière" avec Mlle Eugénie St-Jean comme soliste Mlle I. Mousseau, E. Gauvreau, Donas Lafleche, Maria Carrière, Antoinette Daoust et Bertha D'aoust ont exécutés des morceaux de maître sur des pianos.

# Ce qui peut vous sauver de la grippe

Le "Vin Morin Creso-Phates" est l'unique remède contre ce fléau terrible. Dès que le mal paraît, prenez ce remède d'après les directions indiquées sur les bouteilles et comptez sur votre parfait rétablissement.

Recommandé par les meilleurs médecins du pays. — Vendu par tous les marchands de remèdes.

M. C. Desmarais, de Hull, a signé un contrat avec la compagnie de téléphone Bell, pour fournir 2000 poteaux de cèdre.

# Dernier mot.

Le dernier mot de la Science Médicale : Le BAUME RHUMAL contre les rhumes chroniques, la toux, l'enrouement. Une dose arrête le mal. Les doses suivantes tuent les germes.

ON DEMANDE—Un agent vendeur actif et compétent pour vendre les huiles lubrifiantes et adoucissantes et les spécialités d'huiles, etc. pour la succursale de Toronto. S'adresser à The Atlantic Refining Co., Cleveland, Ohio, U. S.

ON DEMANDE pour le Canada un dépositaire ou un agent général.—Monopole de la vente "Polynice Oil" spécialité médicale admise dans les hôpitaux des Etats-Unis et très avantageusement connue au Canada. (Voir aux annonces.) Caution un garant exigé cinq cent dollars. Position d'avenir, fortune assurée. Dr Alexandre, Spécialiste de Paris, 1218 G St. N. W. Washington, (D. C.)



# Soumissions pour appareils d'éclairage à l'électricité

Des soumissions en dossées "Soumissions pour appareil d'éclairage à l'électricité" et adressées à E. Carrière, président du comité d'éclairage, Hull, P. Q., aux soins de l'ingénieur de la cité, seront reçues jusqu'à midi, lundi, le 6ème jour de février, 1899, pour les matériaux suivants :

2 dynamos de 50 lumières à arc. 1200 C. P. avec double circuit, "switch board" éclair protecteurs, "ameters," etc., etc., tout le nécessaire et au complet. 75-1200 C. P. lampes à arc, simple ou double carbon, 100 globes verre clair, 8 mille de brochures No 6 w. p. Insulateurs par 100, broche de support par 100 livres, 30—bras à 4 chevilles, 75—bras à 2 chevilles, 200 blocs de côté et 300 chevilles de bouts. Le tout F. O. B., Ottawa ou Hull. Pour plus amples informations, s'adresser à l'ingénieur de la cité. Le droit de rejeter aucune ou toutes les soumissions est réservé.

R. W. FARLEY, Ingénieur de la cité. Hull, 16 janvier, 1899.

# AVIS

AVIS est donné par le présent que la Compagnie de chemin de fer d'Embranchement Portage du Fort et Bristol s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte pour déclarer la dite Compagnie de chemin de fer d'Embranchement Portage du Fort et Bristol un corps politique et incorporé sous la juridiction du parlement du Canada, et les travaux et l'entreprise de la Compagnie un ouvrage à l'avantage général du Canada ; aussi pour autoriser le prolongement de la ligne du dit chemin de fer à partir d'un point à ou près du village de Quyon, dans le comté de Pontiac et traversant les townships d'Onslow, Eardley et Hull-Sud jusqu'à la cité de Hull, dans la province de Québec, et à tous points reliant les cités d'Ottawa et Hull, avec pouvoir de conclure des conventions de passage sur les dits points pour entrer dans la cité d'Ottawa, et d'acquiescer les droits, immunités, travaux et abords de la Compagnie de pont Des Chênes, et de construire une ligne de chemin de fer partant d'un point à ou près des rapides Des Chênes, dans le township de Nepean, jusque dans la cité d'Ottawa ; aussi avec pouvoir d'ériger un pont de chemin de fer et de trafic général sur la rivière Ottawa à ou près du village du Portage du Fort, dans la province de Québec, jusqu'au côté opposé de la rivière dans la province d'Ontario, avec les abords nécessaires pour l'usage des chemins de fer, chars urbains, tramways, voitures et piétons, avec pouvoir de prélever des péages pour le passage des chars, voitures et piétons, tous ces péages seront sujets à l'approbation du Gouverneur en conseil, et n'excéderont pas vingt-cinq centins pour le passage de chaque voiture tirée par deux chevaux, et quinze centins pour chaque voiture tirée par un cheval, et deux piastres pour chaque char ; la hauteur des chevalets ou des arches du dit pont sera d'au moins vingt pieds, et l'intervalle entre les culées ou piles sera d'au moins cent pieds ; aussi pour autoriser le prolongement de la ligne du dit chemin de fer par les townships de Ross, Westmead et Pembroke dans le comté de Renfrew, dans la province d'Ontario jusqu'à la ville de Pembroke ; aussi avec pouvoir de se raccorder et faire des arrangements de parcours avec tous autres chemins de fer situés dans un rayon de trois milles de toute partie du dit chemin de fer ; et pour d'autres fins.

PERKINS ET FRASER, Solliciteurs de la Compagnie de chemin de fer d'Embranchement Portage du Fort et Bristol. Ottawa, 25 janvier 1899.

# AVIS

UNE demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session par la Compagnie de chemin de fer Ottawa et Gatineau, à l'effet d'obtenir un acte prorogeant le délai pour compléter sa ligne principale, ses prolongements et embranchements ; l'autorisant à acquiescer, exploiter et disposer des mines et coupes de bois, et leurs produits ; acquiescer, ériger, utiliser et disposer de la pulpe et de moulins à papier, et acquiescer, utiliser et disposer de chutes d'eau pour des fins électriques et autres.

A. FERGUSON, Solliciteur de la dite compagnie. Daté ce 25 janvier 1899.

# AVIS

LA Compagnie de chemin de fer Pontiac et Junction du Pacifique s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte prorogeant les délais pour commencer et compléter ses prolongements déjà autorisés — (1) de son terminus actuel à Waltham jusqu'au Sault Ste-Marie via Pembroke, (2) de son terminus actuel à Waltham, dans une direction nord-ouest jusqu'à un point dans le comté de Pontiac, et (3) de son terminus actuel à Aylmer jusqu'à un point dans Hull, et de là sur la rivière Ottawa jusqu'à Ottawa ; et aussi pour commencer et compléter les ponts dont la construction est autorisée sur la rivière Ottawa à l'île aux Allumettes, et pour d'autres fins.

A. FERGUSON, Solliciteur de la dite compagnie. Daté ce 25 janvier 1899.

# AVIS

Le seul Tonic capable de guérir vos maladies nerveuses ou faiblesse de sans. Ce tonique est encore incomparable pour les femmes relevant de longues maladies ; — les jeunes filles pâles, sans énergie ni courage. Se vend partout.

— BILDEAU & RENAUD — Comptables et auditeurs. Liquidateurs d'affaires en faillites. 15 ST JAMES ST., 15 MONTREAL.

# Assemblée publique

Une assemblée publique a eu lieu hier après-midi dans les salles de l'hôtel de ville pour discuter certaines clauses de la loi de l'instruction publique appliquées à la commission scolaire de Hull. Son Honneur le maire Berette présidait et les citoyens assistaient en grand nombre. M. C. B. Major a exposé les principales clauses de la loi qui seront, dit-il, mises en vigueur avant longtemps. Une d'elle demande que les séances de la commission scolaire deviennent publiques, une autre, que les livres soient fournis gratuitement pendant les quatre premières années à un élève. La résolution a l'effet d'approuver la clause 148 de l'instruction publique et donne le droit à n'importe quel propriétaire de maison seulement de se présenter comme commissaire d'école ou le voter aux élections municipales, a été sanctionnée par l'assemblée. La délégation qui avait été envoyée à Québec par la commission scolaire pour combattre la clause donnant aux propriétaires de maison seulement le droit de se présenter comme commissaire d'école, a réussi, paraît-il dans sa demande. Il reste maintenant à la législature de donner gain de cause au peuple ou à la commission scolaire. On croit que les propriétaires n'obtiendront que le droit de vote. Ceux qui voudront se présenter comme commissaires devront être qualifiés pour \$300. Des discours ont été prononcés par M. Major, Beaudin, B. Simard Eus. Carrière et autres.

Colonel Hughes, chef de police. Montréal.—Je puis recommander Polynice Oil aux personnes atteintes de rhumatismes. J'ai pu me rendre compte personnellement de son efficacité. Je ne saurais trop louer. (Signé) G. HUGHES, Colonel.

Le Dr Gadbois, rue Cadieux, Montréal, dit : Les nombreux cas de rhumatisme et d'autres maladies que j'ai vu guérir par Polynice Oil me permettent de dire que cette nouvelle découverte médicale française n'a pas besoin de recommandations. Elle se recommande d'elle-même par son efficacité, et lorsqu'elle sera mieux connue, sera employée dans presque toutes les maladies. (Signé) G. HUGHES, Colonel.

Envoi franco par la Poste contre 50 cents en mandat poste.

DR. A. ALEXANDRE, Spécialiste de Paris, 1218, G St. N. W. Washington, D. C.

Exigez sur chaque flacon le nom de l'adresse ci-dessus, il se fait et se vend beaucoup d'imitations. Prière de les signaler Récompense.

IL FAUT ALLER CHEZ J. R. McNEIL, LE TAILLEUR POPULAIRE POUR : UN HABILLEMENT DE PREMIERE CLASSE COUPE GARANTIE ET FINI PARFAIT 203 RUE SPARKS OTTAWA ONT.

THE OTTAWA ELECTRIC CO T. AHEARN, president. Hon. E. H. BRONSON, vice-pres. J. W. McRAE, Directeur-gerant.

Lumière à Arc Lumière à Incandescence Poutres électriques pour Moteurs Poutres, évantails, etc.

Installation présente : Lampes à Arc 650 Lampes à Incandescence 70000 Pouvoir électrique 400

Electroliers, abats-jour, etc. dans les derniers jours

Bureau : Block Russe II. A. A. Dion, Sur-General. D. R. Street, Sec-Tres. Bureau à Hull, 154, rue Principale.

AVIS Une demande sera faite à la prochaine session du parlement du Canada pour la passation d'un acte pour sanctionner une transaction faite en date du 9 janvier 1899 par lequel la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien est devenue de vendre et transporter à la Compagnie électrique de Hull, l'embranchement de son chemin de fer entre Aylmer, Province de Québec, et le chemin principal du chemin de fer de la dite Compagnie vendresse à Hull — à raison de cent mille piastres ; à toutes fins que de droit.

Daté à Ottawa ce 31e jour de Janvier 1899.

PERKINS & FRASER, Avocats des requérants.

AVIS PUBLIC Application sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session par la compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa pour un acte (1) l'autorisant ou confirmant ses pouvoirs pour l'extension de son chemin de fer jusqu'à Bell's Corners, dans le township de Nepean d'ailleurs dans le dit township de Gloucester ; (2) pour l'application à la compagnie des clauses de l'expropriation de l'acte des chemins de fer relatif à la dite extension ; (3) l'autorisant à faire circuler ses tramways le dimanche ; (4) pour révoquer les trois dernières lignes de la section 6 du chapitre 53 des statuts du Canada 1897, relatif au contrôle par la province des opérations de son chemin de fer et pour d'autres fins.

Daté ce 20ème jour de Janvier, 1899. A. FERGUSON, AVOCAT DE LA DITE CIE. 20 janvier 1899.

AVIS PUBLIC Une demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, de passer un bill pour diviser le Comté de Pontiac, pour les fins Municipales et d'enregistrement, en deux divisions distinctes.

A. E. GUAY, Pour les requérants. Ville Marie 22 Décembre, 1898.

HOMMES FAIBLES jeunes et vieux—Guérison permanente, assurée, de perte de vitalité, faiblesse, impotence, dépression, perte de mémoire, etc. — Obstacles de succès en Europe. Exigez pour votre livre "Hommes Faibles," gratis sur demande.

PASTILLES JEAN \$1.00 le flacon. Par la maille, cachet, franc de port. Seuls dépositaires : Cie Médicale du Dr. Jean. Adressez : B. Poste Boite 157, Montréal, Can.

En vente chez : R. A. Heimer, pharmacien. HULL P. Q.

# POLYNICE OIL

## REMEDE FRANCAIS

A l'usage externe, connu de l'univers entier pour son efficacité merveilleuse et incontestable.

Adopté dans les Hôpitaux de Paris, Europe et Etats Unis

Guérison Pour : Phumatisme, Lumbago, Névralgie, Dyspepsie et autres maladies inflammatoires.

VILLE DE MONTREAL, CANADA. EXPERIENCES FAITES A L'HOPITAL CIVIL.

Il me fait plaisir, après m'être rendu compte de l'efficacité physiologique et thérapeutique de Polynice Oil de lui donner mon attestation d'une manière consciencieuse.

En maintes et maintes circonstances depuis l'automne dernier j'ai assisté à l'application de Polynice Oil, soit dans le cas de rhumatisme, d'inflammation de poumons, dyspepsie, etc., et vraiment, tout médecin que je suis, je dois m'incliner et dire bien sincèrement que j'ai été chaque fois émerveillé de l'efficacité si prompte et de la cure radicale des maladies ci-haut mentionnées.

Je dois dire en outre que cette spécialité si efficace n'a aucun effet délétère quelconque.

(Signé) DR NAIRNE BLACKBURN, Médecin de l'Hôpital Civil, Montréal.

Colonel Hughes, chef de police. Montréal.—Je puis recommander Polynice Oil aux personnes atteintes de rhumatismes. J'ai pu me rendre compte personnellement de son efficacité. Je ne saurais trop louer.

(Signé) G. HUGHES, Colonel.

Le Dr Gadbois, rue Cadieux, Montréal, dit : Les nombreux cas de rhumatisme et d'autres maladies que j'ai vu guérir par Polynice Oil me permettent de dire que cette nouvelle découverte médicale française n'a pas besoin de recommandations.

Elle se recommande d'elle-même par son efficacité, et lorsqu'elle sera mieux connue, sera employée dans presque toutes les maladies.

(Signé) A. LEDUC, Banquier.

John Hopkins University, Baltimore, 5 avril 1897.

Les expériences faites ici à l'hôpital avec Polynice Oil et dont j'ai été témoin, ayant très bien réussi, je recommande ici ce remède dans tous les cas de rhumatisme.

(Signé) DR F. L. ROGER

Envoi franco par la Poste contre 50 cents en mandat poste.

DR. A. ALEXANDRE, Spécialiste de Paris, 1218, G St. N. W. Washington, D. C.

Exigez sur chaque flacon le nom de l'adresse ci-dessus, il se fait et se vend beaucoup d'imitations. Prière de les signaler Récompense.

IL FAUT ALLER CHEZ J. R. McNEIL, LE TAILLEUR POPULAIRE POUR : UN HABILLEMENT DE PREMIERE CLASSE COUPE GARANTIE ET FINI PARFAIT 203 RUE SPARKS OTTAWA ONT.

THE OTTAWA ELECTRIC CO T. AHEARN, president. Hon. E. H. BRONSON, vice-pres. J. W. McRAE, Directeur-gerant.

Lumière à Arc Lumière à Incandescence Poutres électriques pour Moteurs Poutres, évantails, etc.

Installation présente : Lampes à Arc 650 Lampes à Incandescence 70000 Pouvoir électrique 400

Electroliers, abats-jour, etc. dans les derniers jours

Bureau : Block Russe II. A. A. Dion, Sur-General. D. R. Street, Sec-Tres. Bureau à Hull, 154, rue Principale.

AVIS Une demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, de passer un bill pour diviser le Comté de Pontiac, pour les fins Municipales et d'enregistrement, en deux divisions distinctes.

A. E. GUAY, Pour les requérants. Ville Marie 22 Décembre, 1898.

HOMMES FAIBLES jeunes et vieux—Guérison permanente, assurée, de perte de vitalité, faiblesse, impotence, dépression, perte de mémoire, etc. — Obstacles de succès en Europe. Exigez pour votre livre "Hommes Faibles," gratis sur demande.

PASTILLES JEAN \$1.00 le flacon. Par la maille, cachet, franc de port. Seuls dépositaires : Cie Médicale du Dr. Jean. Adressez : B. Poste Boite 157, Montréal, Can.

En vente chez : R. A. Heimer, pharmacien. HULL P. Q.

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT D'OTTAWA

COUR SUPERIEURE No 24.

Joseph Addison Pitkin, de la Cité de Kalamazoo, dans l'état de Michigan, l'un des états des Etats-Unis d'Amérique

Demandeur vs George Walter Pangborn, ci-devant du village de Aylmer, district d'Ottawa, comté de Wright, maintenant absent de la Province de Québec.

Défendeur Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois.

Hull, 26 janvier 1899.

WM GAMBLE, Avocat du Demandeur.

J. H. AYLMER BROOK, Député Protonotaire C. S.

**CARTES PROFESSIONNELLES.**

**AVOCATS**

**ROCHON et CHAMPAGNE**  
AVOCATS.  
A. Rochon, C.R. L. N. Champagne M.P.,  
No. 214 Rue Principale.

**MAJOR & GOYETTE**  
AVOCATS  
B. Major M. P. P.—  
H. A. Goyette

Henry Ayles, Arnold W. Duclos.

**AYLEN & DUCLOS,**  
AVOCATS, Etc., Etc.  
Pour la Province de Québec  
BUREAUX: Carleton Chambers, rue  
Sparks, Ottawa, Ont., et 230 rue  
Principale, Hull, Qué.  
(Ottawa No 963  
Hull No 909.)

**C. J. BROOKE,**  
AVOCAT  
163 Rue Principale.  
N. B.—ARGENT A PRÉTER

**NELLIS & MONK**  
AVOCATS, Procureur et Notaire  
22 RUE METCALFE  
OTTAWA

**NAPOLÉON CHAMPAGNE**  
AVOCAT  
No 228 Rue Principale,  
Hull, Qué.

TELEPHONE BELL 1678 RESIDENCE: STE. ROSE  
"MARCHANDS 192  
**J. E. LEONARD, L. L. B.,**  
AVOCAT

1400, rue St-Jacques  
Bâtiment de la Banque du Peuple  
**P. FORAN, M. A., Q. C.,**  
AVOCAT  
226 Rue Principale,

**McCONNELL, B. C. L.**  
AVOCAT.  
146, Rue Principale.

**X. TALBOT,**  
AVOCAT.  
Bloc Goyette, Rue Principale.

**M. McDUGALL, C. R.**  
AVOCAT.  
Au face du Palais de Justice, 224 Rue Principale  
Hull.

**GEO. C. WRIGHT,**  
AVOCAT  
111, Principale, Hull, Telephone No. 1178  
Argent à Prêter.

**J. L. LEDUC, L. L. B.**  
AVOCAT  
STE. SCHOLASTIQUE  
District de Terrebonne, P. Q.

**MEDECINS**

**Dr ALEX OUMMET**  
No 111 RUE PRINCIPALE  
HULL.

**Dr S. P. COOKE**  
Occupera à l'avenir son bureau et sa résidence  
privée au No 377 rue Sparks, coin de la rue Bay,  
Ottawa.  
Les heures du bureau seront de 9 à 11 a. m., de 2 à  
5 et 7 à 9 p. m.  
Telephone 1081.

**Dr URGEL ARCHAMBAULT**  
Médecin-chirurgien, gradué à l'Université de l'Université Laval de Québec, a déposé son bureau de  
la rue Brewster à l'ancien bureau de M. C. B. Major,  
avocat, No 126 rue Principale, coin de la rue Luke,  
Hull.

**DR. J. U. DELISLE**  
MEDECIN-DENTISTE  
No. 109 Rue Principale, Hull.  
(Porte voisine du Dr. Oummet.)

Le plus grand soin sera apporté dans la confection  
des dentiers, des obturations en or, en argent et en  
plastique, dentiers sans palais, couronnes en or ou en  
porcelaine.  
Toutes les opérations chirurgicales qui se prati-  
quent sur les dents et les gencives seront faites de  
la manière la plus délicate.  
Une visite est sollicitée.

**DR. STACKHOUSE & FILS**  
DENTISTES  
BUREAU:—Près du bureau de Poste,  
rue Principale, Hull, 27 Oct. 1898.

**CONTRACTEURS**  
**Viau et Lachance**  
ENTREPRENEURS  
HULL, QUE

**JOS. BOURQUE**  
ENTREPRENEUR  
Bâtiments Publics, Eglises, Couvents  
Collèges, une spécialité.  
RUE ALMA, HULL, QUE.

**J. ALCIDE CHAUSSÉ**  
Architecte  
Mesureur et Évaluateur  
**BOU BEAU**  
Carré de la rue St-Catharin  
MONTREAL

**NOTAIRES**  
**F. A. LABELLE**  
NOTAIRE  
No. 204 Rue Principale.

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
DISTRICT D'OTTAWA  
AVIS PUBLIC**

Dans la cause de  
**I. DAMIEN CARON,**  
De la cité de Hull, épicière,  
Insolvable.

Avis public est par les présentes  
donné que Thomas H. Birks, de la  
cité de Hull, Curateur, d'office nommé  
au dit insolvable, vendra par encaissement  
public, toutes les épiceries, livres de  
crédits, et autres effets ci-bas énumé-  
rés, appartenant et en la possession du  
dit insolvable.

Toutes les épiceries, d'après inven-  
taire \$731.30.  
Livres de crédits d'après inven-  
taire \$735.71.  
1 Porte Papier.  
1 Grosse Balance (Warner & Co.  
Montréal.)  
1 Balance pour Comptoir.  
3 Harnais.  
1 Traineau (Sleight.)  
1 Cheval.  
1 safe  
1 poêle et ses tuyaux.  
1 vitrine.  
1 glacière.  
Ferblanteries — Leche-frites.  
Un wagon express.  
Divers.

La vente aura lieu dans le magasin  
occupé par le dit Insolvable, 187 rue  
du Pont, Hull, samedi, le 4 Février  
1899, à 2 hrs. P. M.

Les conditions seront spécifiées le  
jour de la vente  
Inventaire et toutes les marchandises  
peuvent être inspectées sur les  
lieux entre 10 hrs A. M. & 4 hrs P. M.,  
avant le jour de la vente.

**P. H. DUROCHER,**  
Encanteur.  
**THOS. H. BIRKS,**  
Curateur.

**AVIS PUBLIC** est par le présent  
donné que les TERRES & HE-  
RITAGES sous-mentionnés ont été  
saïsés et seront vendus aux temps et  
lieux respectifs tel que mentionné plus  
bas.

**FIERI FACIAS DE TERRIS**  
Cour Supérieure — District d'Ottawa.  
Ottawa à savoir: **ARISTIDE LA**  
No 400 } **PIERRE,** de  
de la ville de Buckingham, district d'Ottawa, commerçant, Demandeur, contre  
les terres et tenements de **DAVID**  
**NAILON,** du canton de Buckingham,  
district d'Ottawa, cultivateur, Défendeur, à savoir:

La moitié indivise de ce certain  
morceau ou lopin de terre situé dans le  
canton de Buckingham, dans le district  
d'Ottawa, connu et désigné comme  
étant le lot numéro seize c (No. 16c),  
dans le dixième rang du susdit canton  
de Buckingham, suivant le plan et le  
livre de renvoi officiels pour le dit  
canton de Buckingham — avec les  
bâtiments dessus érigés, moins les droits  
de mine sur la dite propriété qui ont  
été léjés disposés.

Avis est par le présent donné que  
la vente de la moitié indivise de l'immeu-  
ble ci-dessus décrit, saisi dans la pré-  
sente cause, qui devait avoir lieu le  
troisième jour du mois de juillet  
dernier à dix heures de l'avant midi,  
aura lieu à la porte de l'Eglise Paroissiale  
de la paroisse de Saint Grégoire  
de Naziance de Buckingham dit dis-  
trict d'Ottawa, le septième jour du  
mois de Février prochain à dix heures  
de l'avant midi

Bureau du shérif  
Hull 25 Janvier, 1899.

**COUTLEE & WRIGHT**  
Shérif pour le district d'Ottawa.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District d'Ottawa.

**COUR SUPÉRIEURE**  
No. 25.  
Le 25c. jour de Janvier, 1899.

Présent: **L'HON. JUGE LAVERGNE.**  
In Re  
Dame Auxiliatrice Landry & vir  
Créancière-Demanderesse.

vs.  
**William J. McEwen.**  
Défendeur-failli.

Sur la requête du dit créancier-  
demandeur, il est ordonné qu'une  
assemblée des créanciers du dit  
défendeur-failli, soit convoquée devant  
l'un des Juges de cette Cour, en la  
salle d'audience, au Palais de Justice,  
à Hull, dans le District d'Ottawa, le  
sixième jour de Février prochain, 1899  
à deux heures de l'après-midi, afin de  
donner leur avis touchant la nomina-  
tion d'un Curateur et d'Inspecteurs  
aux bien cédés du dit failli, et sur  
toutes autres matières qui leur seront  
alors et là soumis.

(Par ordre)  
**GEO. E. BERTHIAUME.**  
Député-Procureur  
Cour Supérieure,  
District d'Ottawa.

**COLONISATION**

**L'hon M. Turgeon**  
à l'oeuvre

Développement extraordinaire  
DE LA COLONISATION

Enfin, l'oeuvre du rapatriement est  
un succès

Le rapatriement a pris aussi des  
proportions sérieuses. M. l'abbé Marquis  
constate que les 121 colons qui ont ob-  
tenu des certificats d'établissement  
pour la vallée de la Malapédia venaient  
pour la plupart des Cantons de l'Est et  
de l'Etat du Maine. M. Dupont dit qu'il  
s'est fixé au Lac St-Jean 451 colons  
venant des Etats-Unis et que toute  
une paroisse du nord du Maine se pré-  
pare à déménager en bloc dès les pre-  
miers jours du printemps prochain,  
pour venir s'établir à Honfleurs sur-  
Pérbonka.

M. Lucier, agent de rapatriement  
résidant à Worcester, dans le Massa-  
chusetts et agent aussi du chemin de  
fer de Fitchburg constate que du 1er  
juillet 1897 au 30 juin 1898, ce che-  
min de fer et les lignes qui s'y raccor-  
dent ont ramené au pays 8,234 cana-  
diens des Etats-Unis, ou as ez pour  
peupler trois ou quatre grandes paroiss-  
es.

Durant l'exercice finissant le 30 juin  
1898, il a été vendu pour les fins de  
colonisation 188 661 acres de terre de  
la couronne. Il en a été concédé gratuite-  
ment 10,200 acres aux chefs de fa-  
milles de douze enfants et 231 acres  
sur les grandes routes de colonisation.  
C'est à dire que pour cet exercice l'ét-  
endue totale des terrains livrés à la  
colonisation s'est élevée à 199,092  
acres.

Sous l'administration conservatrice,  
durant les cinq années précédentes, les  
concessions de terres pour les fins de  
colonisation ont été comme suit:

Terres	Octrois	Total		
1893.....	126,925	37,646	194,571	
1894.....	148,484	37,205	185,689	
1895.....	165,559	26,814	192,370	
1896.....	125,680	31,869	157,249	
1897.....	184,667	12,346	197,013	
Totaux.		781,312	145,880	622,192

Ces chiffres donnent une moyenne  
annuelle de 185,438 acres. En 1898,  
sous l'administration libérale, il a été  
livré à la colonisation 199,292 acres, ou  
13,854 acres de plus, ou suffisamment  
pour faire plus de 138 fermes de 100  
acres chacune.

Durant la campagne électorale de  
1897, la presse conservatrice faisait  
grande gloire à l'administration issue  
du coup de force de 1892 d'avoir livré  
plus de terre à la colonisation que les  
gouvernements antérieurs. Si elle  
avait raison, cette presse sera bien  
obligée d'admettre que l'hon. M. Tur-  
geon mérite des éloges, et si elle veut  
être logique, il lui faudra bien recon-  
naître que, sous ce rapport au moins,  
le gouvernement Marchand a fait  
mieux que ses prédécesseurs et bien  
mérité du pays.

La colonisation se porte souvent  
sur des terrains non arpentés, dont  
l'excellente qualité pour les fins agri-  
coles est signalée par les rapports d'ex-  
ploration. Dans ces cas, il importe de  
faire les arpentages sans retard, pour  
ne pas enrayner ou ralentir le mouve-  
ment colonisateur. Pour répondre à  
ces besoins, l'hon. M. Turgeon a fait  
arpenter et diviser en lots de ferme  
104,433 acres de terrain. Sur ce point  
encore, il a éclipsé ses prédécesseurs,  
et de beaucoup, ainsi que le prouvent  
les chiffres suivants qui font voir, an-  
née par année, l'étendue des terrains  
arpentés et divisés en lots de ferme  
pour les fins de la colonisation:

5893.....	68,059 acres
1894.....	48 121 "
1895.....	62,987 "
1896.....	58,602 "
1867.....	96,717 "
1898.....	104,443 "

Pour les cinq ans de l'administration  
conservatrice, la moyenne annuelle a  
été de 66,898 acres; M. Turgeon, en  
1898, a dépassé ce chiffre de 37,545  
acres, ou plus de 56 pour 100.

L'hon. M. Turgeon s'est acquis l'esti-  
me, le dévouement et le concours  
de tous les véritables amis de la  
colonisation. Ceux-ci sont convain-  
cus que sous la patriotique impulsion  
de ce ministre, le courant de l'émigra-  
tion s'arrêtera, que ce courant sera re-  
foulé par celui du rapatriement, qu'au lieu  
d'émigrer du Canada aux Etats-Unis,  
comme auparavant, les Canadiens émi-  
greront des Etats-Unis au Canada,  
que le défrichement et le peuplement  
de nos terres entreront dans une ère de  
progrès et de développement qui aug-  
menteront sensiblement la population,  
la richesse et l'influence politique de  
notre province.  
L'hon. M. Turgeon, tout en consacrant  
beaucoup d'activité, d'énergie, à

**Madame N. Charest.**

**ABANDONNEE PAR LES MEDECINS ET CONDAMNEE A MOURIR!**

**LA PENSEE DE LAISSER QUATRE PAUVRES PETITS ENFANTS  
LA MET AU DESEPOIR; ELLE NE VEUT  
PAS MOURIR.**

**Les Pilules Rouges du Dr. Coderre l'ont sauvée. Maintenant,  
elle travaille comme à l'âge de vingt ans et  
elle jouit d'une bonne santé.**

Quelque soit le genre de maladie  
qu'une femme souffre, les Pilules  
Rouges du Dr. Coderre la gué-  
rissent. Etes-vous une femme au  
teint pâle et jaunâtre, aux yeux  
creux et ternes? Etes-vous toujours  
fatiguée et ressentez-vous ces terri-  
bles douleurs dans le bas-ventre et  
dans les reins qui vous rongent  
continuellement? Inutile d'essayer  
de décrire ici les souffrances de ces  
femmes: ces souffrances sont mal-  
heureusement trop connues par  
toutes les femmes; nous voulons  
seulement leur rappeler que les  
Pilules Rouges du Dr. Coderre  
sont le seul remède pour tous leurs  
maux. Elles ne manquent jamais  
de guérir toutes les maladies par-  
ticulières aux femmes. Elles toni-  
fient la matrice, fortifient les  
muscles, banissent les maux de  
reins et toutes autres douleurs.  
Elles fortifient et enrichissent le  
sang, vous donnant par là un beau  
teint clair et redon-  
neront à vos joues l'éclat frais et rose de la santé. Lisez  
ce que nous écrit Mme. Charest: "Après m'être fait  
soigner par plusieurs médecins et avoir pris beaucoup  
de remèdes sans aucun succès, je me voyais condam-  
née à mourir. J'étais bien découragée, car j'avais peur  
de mourir et je ne voulais pas mourir, pensés-y, lais-  
ser quatre pauvres petits enfants en bas âge, il me  
semblait que c'était impossible. J'étais si faible, qu'à  
peine je pouvais donner quelques soins à mon bébé. Un  
jour, par sur les journaux le récit d'une guérison  
par les Pilules Rouges du Dr. Coderre, je résolus d'en  
faire l'essai, et de suite je me trouvai mieux. Mainte-  
nant, je suis parfaitement guérie, je suis comme à l'âge  
de vingt ans, et fais tout mon ouvrage sans fatigue.  
"J'ai recommandé les Pilules Rouges du Dr. Coderre  
à plusieurs et je les recommanderai encore. Je vous  
envoie mon portrait en même temps que mon témoi-  
gnage, et je vous permets de le publier." Mme. N.  
CHAREST, Trois-Pistoles, Québec.



MADAME N. CHAREST.

le mal de tête, les maux de  
reins, de côtés, font descendre les  
mains, les jambes et les pieds, dou-  
leurs dans le bas-ventre, douleurs  
des maladies mensuelles, irrégulari-  
tés, leucorrhée, hystérie, douleurs  
dans l'estomac, toutes les maladies  
du changement d'âge, manque  
d'énergie, fatigue après le moindre  
exercice, dos faible, vertige, étour-  
dissements, bourdonnement dans  
les oreilles, dépression de l'esprit  
ou mélancolie; aux femmes pâles et  
faibles, les Pilules Rouges du Dr.  
Coderre font du sang rouge, riche  
et pur, elles rendent les joues roses  
les yeux ternes luisants, l'appétit  
aux estomacs faibles, celles que la  
maladie rend de mauvaise humeur  
devennent souriantes et coura-  
geuses, les femmes nerveuses qui  
ne peuvent dormir recouvrent le  
sommeil. Rien de contagieux dans  
les Pilules Rouges du Dr. Coderre

elles peuvent être prises par la femme la plus délicate,  
elles sont surtout recommandées aux femmes enceintes,  
elles donneront des forces à la mère et aideront à la for-  
mation de l'enfant. Nous n'inventons rien, ce que nous  
disons des Pilules Rouges du Dr. Coderre est vrai, ne  
soyez pas surprises elles sont pour les femmes, c'est pour-  
quoi elles guérissent toutes les femmes.  
Rappelez-vous que nous avons à votre disposition  
un médecin spécialiste des plus éminents pour les ma-  
ladies des femmes. Envoyez-lui une description com-  
plète de votre maladie. Si vous le préférez, écrivez-nous  
pour un blanc de traitement. Le médecin vous répondra  
confidentiellement et absolument pour rien. Il vous don-  
nera de bons conseils, comment vous soigner et vous gué-  
rir. Ne retardez pas. Ecrivez de suite. Adressez comme suit:  
Department Medical, Boite 2308, Montréal.

En garde contre les pilules qu'on vous offre à la dou-  
zaine, au cent ou à 25c. la boîte. Ces pilules ne sont pas  
les véritables Pilules Rouges du Dr. Coderre, ce sont  
des imitations. Refusez-les. Elles vous feront plus de  
tort que de bien. Ces imitations contiennent presque  
toujours de la morphine, de la strychnine ou de l'arsenic,  
et comme vous le savez ces drogues sont dangereuses.  
Si votre marchand n'a pas les véritables Pilules  
Rouges du Dr. Coderre, envoyez-nous 50c. en timbres  
canadiens ou américains pour une boîte, ou \$2.50 par  
lettre enregistrée ou mandat-poste pour six boîtes. Une  
boîte de Pilules Rouges du Dr. Coderre dure plus long-  
temps qu'aucune bouteille de remède que vous payez une  
piastre. Nous envoyons les Pilules Rouges du Dr. Coderre  
au Canada et aux Etats-Unis, pas de douane à payer.  
Faites enregistrer toutes vos lettres contenant de l'argent.  
Donnez votre adresse complète afin d'éviter tout retard.  
Adressez :  
COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE Boite 2308 Montreal Can.

la confiance et au rapatriement, n'a  
pas perdu de vue le précieux contin-  
gent que peut nous fournir l'immigra-  
tion européenne pour augmenter notre  
population: il s'est occupé d'attirer  
dans le pays des agriculteurs français  
et belges. M. Bodard a repris en Fran-  
ce et en Belgique l'oeuvre commencée  
sous l'hon. M. Mercier, mais abandon-  
née forcément sous ses successeurs, et  
il annonce dans son rapport qu'il a  
réussi à décider un bon nombre de fa-  
milles françaises à venir au printemps  
se fixer dans le comté de Bonaventure.  
Cette première colonie agricole sera  
suivie par d'autres, si rien ne vient en-  
traver ce moment.

Le développement de nos ressources  
minières n'a pas échappé à l'attention  
de l'hon. M. Turgeon. Le secrétaire de  
la division des mines, M. Jules Côté,  
constate qu'à l'encontre de l'année 1898  
les opérations minières se développent,  
ce qui ressort de l'augmentation consi-  
dérable dans la correspondance du bu-  
reau ainsi que dans le nombre de de-  
mandes de concessions de terrains mi-  
niers et de permis d'exploration. Pour  
favoriser ce mouvement et faire mieux  
connaître nos richesses minières, M.  
Turgeon a fait commencer la publica-  
tion d'une série de monographies sur  
les principaux minerais de la province  
et des cartes pour accompagner ces  
monographies. Ces intéressantes publi-  
cations, préparées par M. Obalski, chef  
de ce service, ne manqueront pas d'at-  
tirer l'attention des capitalistes sur les  
richesses minières de la province, et  
contribueront au développement de leur  
exploitation.

La cadastration et les arpentages  
ont été poussés avec énergie et l'ou-  
vrage accompli est considérable, en regard  
aux sommes dépensées pour ces fins.  
Le département confié à l'hon. M.  
Turgeon était tout nouveau, tout à  
organiser; il titulaire de ce départe-  
ment a su lui donner une impulsion  
qui fait honneur à son talent, à son  
énergie et à son habileté administrati-  
ve. Le rapport qu'il vient de publier  
prouve qu'il a sagement répondu à

la confiance que le chef du gouverne-  
ment, l'hon. M. Marchand, et le parti  
libéral avaient en lui. Nous en offrons  
nos félicitations à l'hon. M. Turgeon et  
nous pouvons lui assurer que tous les  
libéraux partagent à cet égard nos sen-  
timents et notre reconnaissance.

**Achetez Toujours**  
—LES—  
**ALLUMETTES**  
**EDDY**  
—LES—  
**ET AYEZ TOUJOURS**  
—LES—  
**MEILLEURES**  
—POUR—  
**Le moins d'argent**  
**PROPORTIONNELLEMENT**

**HOTEL JACQUES-CARTIER**  
21, 23, 25, 27  
Place Jacques-Cartier Montréal.  
J. B. BUREAU & Co., Propriétaires.  
CET ÉLÉGANTE HOTEL situé sur la place du  
même nom, au centre de la ville, à proximité  
des magasins de gros, de détail et des places d'ac-  
cueil, est le plus confortable et le plus agréable  
de Montréal. Quoi que situé au centre de la ville, il est  
si tranquille qu'il convient à la fois aux familles  
qui cherchent le repos et à ceux qui ont besoin  
de la chaleur électrique qui passe à la porte. Cet HOTEL  
est très commode aux personnes qui visitent  
Montréal. Quoi que situé au centre de la ville, il est  
si tranquille qu'il convient à la fois aux familles  
qui cherchent le repos et à ceux qui ont besoin  
de la chaleur électrique qui passe à la porte.  
Cet HOTEL est tenu sur le plan Américain et  
Européen. Tout l'aménagement est de qu'il y a de  
plus moderne, et de meilleur goût.  
Cuisine française et service parfait.  
PRIX MODÉRÉS.

**AVIS**

Une demande sera adressée au Parle-  
ment du Canada à sa prochaine  
session afin d'obtenir un Acte consti-  
tuant une compagnie pour construire  
et exploiter un chemin de fer à partir  
d'un point à ou près de la Chute aux  
Iroquois dans le comté Labelle jusqu'à  
un point à ou près du lac Nominique,  
et de là à un point à ou près du lac  
Témiscamingue dans le comté de Pon-  
tiac et pour construire et exploiter des  
lignes télégraphiques et téléphoniques  
le long du dit chemin de fer.  
Hull, 18 janvier, 1899.  
T. P. FORAN,  
Solliciteur des Requérants.

**RICHIEU HOTEL**

M. I. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel B  
Richieu, Montréal, remercie le public voyageur de  
patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère  
qu'il continuera de l'encourager comme il se le promet  
son hôtel avec toutes ses améliorations matérielles  
peut accommoder 300 personnes à des prix très  
modérés.  
Les entrées de l'hôtel Richieu sont seulement  
sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place  
Jacques-Cartier ne communique plus avec l'hôtel  
Richieu depuis 4 ans.

**CHEMIN DE FER  
OTTAWA & GATINEAU**

Heure des trains d'automne  
et d'hiver.  
A partir du 18 Novembre 1898, les  
trains circuleront comme suit.  
Train No 1 quittera Ottawa à 4.30  
p. m., arrive à Gracfield à 7.55 p. m.  
Train No 2 quittera Gracfield à  
6.00 a. m., arrive à Ottawa à 9.20  
a. m.  
Ces trains voyageront tous les jours,  
le dimanche excepté.  
Pour billets et informations, adres-  
sez au No 154, rue Principale, Hull.  
**Nap. PAGE, Agent.**  
**P. W. RESSEMAN,**  
Surintendant Général.